

Concours René Cassin 2020

Réponses aux questions

Nota bene : Certaines questions matériellement identiques ont été regroupées. La réponse donnée, dans ce cas, vaut pour chacune d'entre elles.

Questions portant sur l'appartenance d'États à des organisations internationales et sur la ratification de conventions internationales

1) Est-ce que la Vérolie fait partie de l'Union européenne ?

2) La Vérolie est-elle membre de l'Union Européenne ?

3) La Vérolie est-elle membre de l'Union européenne?

Non.

4) La Ricardie est-elle un État membre de l'Union Européenne ?

5) Est-ce que la Ricardie est membre de l'Union européenne ?

Oui.

6) L'État de Vérolie est-il membre du Conseil de l'Europe ?

7) Est-ce que l'État de Vérolie est partie à la Convention européenne des droits de l'Homme ?

Non.

8) L'État dont le requérant est ressortissant est-il partie à la Convention ?

Oui.

9) La Ricardie a-t-elle ratifié le Protocole n°12 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ?

10) L'État de Ricardie est-il partie au Protocole n°12 à la Convention européenne des droits de l'Homme concernant l'interdiction générale de la discrimination ?

Oui.

11) Est-ce que la Ricardie a ratifié les pactes Onusiens de 1966 et leurs protocoles additionnels ?

Oui.

12) La Ricardie est-elle partie à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel du 28 janvier 1981?

13) La Ricardie a-t-elle ratifié la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel du Conseil de l'Europe de 1981?

La Ricardie a signé cette Convention.

14) Quels instruments juridiques des organes du Conseil de l'Europe relatifs à la protection des données à caractère personnel ont été ratifiés par la Ricardie ?

Question soulevant plusieurs interrogations.

15) La Ricardie a-t-elle ratifié la Convention 108+ ?

Non.

16) La Ricardie a-t-elle ratifié les Protocoles à la Convention des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ainsi que la Convention 108 pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel ?

Question soulevant plusieurs interrogations.

17) La Ricardie a-t-elle ratifié tous les protocoles additionnels à la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme ?

Oui.

18) Le Protocole additionnel n° 1 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, tel qu'amendé par le Protocole n° 11, du 20 mars 1952, est-il applicable en Ricardie ?

Voir réponse précédente.

§ I

/

§ II

/

§ III

/

§ IV

19) L'orientation sexuelle, l'origine ethnique et la religion des personnes sont-elles des données prises en compte par l'algorithme SpeedLaw en Ricardie ?

Question soulevant plusieurs interrogations.

20) Depuis son introduction au sein des juridictions ricardiennes, SpeedLaw conduit-il nécessairement à une décision allant de la détention provisoire jusqu'à la condamnation ?

Voir le cas.

§ V

/

§ VI

21) Quelle est la procédure suivie pour collecter les données utilisées par Speedlaw ?

22) Comment les données utilisées par SpeedLaw sont-elles récoltées?

23) Quelles sont les sources de la collecte des informations personnelles utilisables par le programme SpeedLaw ?

Le ministère de la justice récolte l'ensemble des données utilisées par SpeedLaw et les transmet à la JMTA.

24) L'algorithme Speedlaw utilisé en Ricardie utilise-t-il toutes les données utilisées en Vérolie, notamment l'origine ethnique ou la religion de la personne ?

Le droit ricardien ne prévoit pas l'utilisation de données relatives à l'origine ethnique ou à la religion de la personne poursuivie.

25) Quel est le régime juridique précis régissant l'auto-apprentissage de l'algorithme ?

Le droit ricardien régit précisément l'auto-apprentissage de l'algorithme.

26) Quelles sont les informations contenues dans le profil de Mark Aaoun dans la base de données de Speedlaw ?

La question ne porte pas sur le paragraphe 6.

27) Quelle est la nature des informations contenues dans les « profils des personnes poursuivies » ?

28) Quelles informations sont incluses dans « les profils des personnes poursuivies » ?

Il s'agit de données sociales.

29) Dans quelle mesure Speedlaw utilise-t-il les données personnelles du prévenu, telles que l'origine ethnique ou la religion, ainsi que les circonstances de l'espèce, afin de proposer une peine en Ricardie ?

Question soulevant plusieurs interrogations.

30) La méthodologie de traitement des données utilisée par Speedlaw est-elle accessible aux justiciables ?

Non.

31) Quels sont les délais de conservation des données personnelles prises en compte par l'algorithme Speedlaw ?

32) Combien de temps les serveurs de Speed Law conservent-ils les données récoltées ?

33) Quelle est la durée de conservation des données traitées par Speedlaw ?

34) Pendant combien de temps les données à caractère personnel sont-elles conservées par l'algorithme ?

Quinze années.

35) Quelle autorité est compétente pour récolter les données utilisées par le logiciel SpeedLaw ?

Le ministère de la justice ricardien.

36) L'orientation sexuelle est-elle une donnée prise en compte par le programme SpeedLaw ?

Le droit ricardien ne prévoit pas l'utilisation de données relatives à l'orientation sexuelle de la personne poursuivie.

37) Le logiciel SpeedLaw étant auto-apprenant, ce-dernier a-t-il pu écarter les critères liés à l'orientation sexuelle et l'origine ethnique ?

Le droit ricardien ne prévoit pas l'utilisation de données relatives à l'orientation sexuelle ou à l'origine ethnique de la personne poursuivie.

38) Quel est le dispositif de la loi du 17 juillet 2017 concernant les données prises en compte par l'algorithme SpeedLaw ?

La question ne porte pas sur le paragraphe 6.

40) Comment SpeedLaw prend-il en compte l'argumentation des parties ?

Il prend en compte les bases légales invoquées et des mots-clés présents dans les écrits des parties.

41) SpeedLaw prend-il en compte le comportement du prévenu à l'audience ?

Lire le cas.

42) Quel est le régime juridique encadrant la collecte et l'utilisation des données personnelles dans le cadre de la délégation de service public conclue entre la Ricardie et la Société JMTA ?

La question ne porte pas sur le paragraphe 6.

43) Dans quelle mesure SpeedLaw prend-il en compte l'évolution législative ?

SpeedLaw est mis à jour en temps réel.

44) Comment est contrôlée l'évolution de l'algorithme ?

Des ingénieurs de JMTA contrôlent régulièrement l'évolution de l'algorithme et transmettent leurs conclusions annuellement au ministère de la justice ricardien.

45) L'expression « particulièrement complètes » inclue-t-elle, outre les arguments visés au paragraphe 6, les positions de principe dégagées dans les décisions rendues par les juridictions nationales favorables à la protection des droits fondamentaux ?

Pas encore.

46) Il est dit que Speedlaw prend en compte toutes les décisions rendues depuis le 12/07/1998 en Ricardie, cela implique-t-il toutes les juridictions judiciaires de Ricardie?

Oui.

47) Est-ce que l'algorithme reproduit un raisonnement syllogistique?

Oui.

48) Quelles informations exactes concernant Marc Aaoun ont été rentrées dans SpeedLaw?

La question ne porte pas sur le paragraphe 6.

§ VII

49) Les données de la Ricardie et de la Vérolie sont-elles stockées sans distinction sur le serveur vérolien ?

Il y a deux serveurs différents.

50) Combien de temps les données utilisées par SpeedLaw sont-elles conservées par le programme ?

51) Durant combien de temps les données sont-elles conservées par la société JMTA ?

52) Quelle est la durée de conservation des données prises en compte par l'algorithme ?

Quinze ans.

53) Est-ce que les serveurs véroliens contenant les données transmises par la Ricardie ont la personnalité juridique ?

Non.

54) Quels sont les agents de la Ricardie habilités à transmettre les informations à la société JMTA ?

Des agents assermentés du ministère de la justice.

55) Quels sont les moyens utilisés par la Ricardie pour collecter les données de ses ressortissants en vu de les transmettre aux serveurs appartenant à JMTA?

Le ministère de la justice collecte ces données auprès des services de l'État compétents.

56) Les informations transmises à SpeedLaw sont-elles anonymisées ?

Non.

57) Comment est encadrée la protection des données personnelles dans le cahier des charges imposé par le contrat signé entre JMTA et le ministère de la Justice ricardien ?

L'utilisation des données personnelles transmises à JMTA est strictement limitée au fonctionnement de SpeedLaw.

58) Que contient le cahier des charges concernant la sécurité des serveurs véroliens appartenant à la société privée JMTA ?

Les plus hauts standards de sécurité internationaux sont inclus dans le cahier des charges.

59) Est-il possible d'accéder au cahier des charges actuellement imposé à JMTA ?

Il a été publié sur le site internet du ministère de la justice ricardien.

60) Quelles étaient les conclusions concrètes du rapport rédigé par les analystes de SpeedLaw ?

La question ne porte pas sur le paragraphe 7.

61) Quelle est la marge de manœuvre dont dispose la société JMTA dans le traitement des données pour élaborer l'algorithme ?

Les informations utilisées par SpeedLaw sont uniquement celles transmises par le ministère de la justice ricardien.

62) Outre la Commission de surveillance de la justice rationnelle, est-ce que le cahier des charges prévoit un contrôle de l'État ricardien sur le fonctionnement de l'algorithme ?

Voir réponse à la question n° 44.

63) Les autorités de Ricardie sont-elles les seules à avoir accès aux données contenues dans les serveurs véroliens appartenant à la Société JMTA?

Seul le ministère de la justice et la JMTA ont accès aux données contenues sur ces serveurs.

64) Peut-on avoir la communication du rapport remis au ministre de la justice ricardien sur la conformité entre les décisions de l'algorithme et les décisions de justice effectivement rendues par les juridictions nationales ?

Non.

65) La loi Ricardienne du 17 juillet 2017, prévoit-elle des garanties suffisantes relatives à la sécurisation des données personnelles du prévenu contenues dans le serveur de Speedlaw?

À débattre.

66) Quelle est la formulation exacte de la législation ricardienne quant aux normes qui s'appliquent aux entreprises privées responsables du traitement de données personnelles relatives aux condamnations pénales et aux infractions ?

« Article unique : les règles relatives au traitement de données personnelles relatives aux infractions pénales commises par des personnes physiques ou morales, ainsi qu'aux condamnations pénales prononcées en conséquence, sont fixées par décret adopté en Conseil d'État ».

67) Quelle est la formulation exacte de la législation vérolienne quant aux normes qui s'appliquent aux entreprises privées responsables du traitement de données personnelles relatives aux condamnations pénales et aux infractions ?

Sans intérêt pour le cas.

68) La Ricardie a-t-elle adopté une base légale permettant le traitement de catégories spéciales de données de type données sensibles ?

La question ne porte pas sur le paragraphe 7.

§ VIII

69) Quelles sont les conclusions du rapport rédigé par les analystes du système SpeedLaw sous la direction du Président de la Cour de cassation ricardienne ?

Elles sont très favorables.

§ IX

70) Est-ce qu'il y a des statistiques démontrant le nombre ou pourcentage d'affaires où les juges, « par une décision motivée » ont dérogé à certaines dispositions de la décision proposée par l'algorithme ?

Non.

§ X

71) Quel est le contenu de la Constitution de Ricardie au regard des droits fondamentaux garantis à la personne ?

72) Quels sont les droits fondamentaux garantis à la personne par la Constitution de la Ricardie ?

73) Est-ce que les droits et libertés reconnus dans l'ordre constitutionnel ricardien coïncident avec les droits et libertés reconnus dans l'ordre conventionnel ?

Les droits garantis par la Constitution ricardienne sont équivalents à ceux protégés par la Convention et ses protocoles additionnels.

74) L'algorithme SpeedLaw se prononce-t-il sur la culpabilité ?

75) SpeedLaw détermine-t-il la culpabilité de la personne poursuivie ?

76) L'algorithme SpeedLaw se prononce-t-il sur la culpabilité du prévenu ?

77) La proposition de sanction de l'algorithme d'aide à la décision implique-t-elle la détermination par l'algorithme de la culpabilité du prévenu ?

78) Est-ce que SpeedLaw s'est prononcé sur la question de la culpabilité de Marc Aaoun ?

79) L'algorithme se prononce-t-il sur la culpabilité de la personne suspectée ?

80) En cas de nécessité, le tribunal pénal est-il en mesure de revenir sur la décision de culpabilité prise par l'algorithme et de finalement déclarer l'accusé innocent ?

81) Si le prévenu refuse la décision de l'algorithme, le juge peut-il revenir sur la culpabilité avancée par SpeedLaw ?

82) Les décisions SpeedLaw accompagnent-elles la proposition de peine d'une motivation, ou se contentent-elles d'indiquer la peine suggérée sans en développer les motifs ?

Le logiciel SpeedLaw est un logiciel d'aide à la détermination du quantum de la peine.

83) Quel est le contenu du dossier pénal ?

Les différentes pièces de la procédure.

84) Dans quelle mesure SpeedLaw fait-il évoluer sa proposition de peine en cours de procès ?

Lire le cas.

85) Lorsqu'il consulte son dossier pénal en présence du procureur, le prévenu peut-il être assisté, le cas échéant, de son avocat ?

86) Le prévenu peut, à sa demande et en présence du procureur, consulter le dossier pénal. L'avocat est-il également présent ?

87) La présence de l'avocat est-elle autorisée lors de la consultation du dossier par le prévenu aux différents stades de la procédure, notamment en présence du procureur de la République ?

Lire le cas.

88) Est-ce que l'avocat de Marc Aaoun était présent au moment où le Procureur a fait part de la proposition de peine formulée par Speedlaw ?

La question ne porte pas sur le paragraphe 10.

89) Quand l'affaire pénale de Mark Aaoun a-t-elle été renvoyée au tribunal de premier ressort ?

La question ne porte pas sur le paragraphe 10.

90) Le procureur, le juge de la libération et/ou le Tribunal pénal connaissent-ils le "raisonnement" suivi par l'algorithme pour aboutir à la proposition de peine ?

Non.

91) Le procureur a-t-il accès à toutes les données sur la base desquelles l'algorithme rend la proposition de sanction ?

Non.

92) Le tribunal pénal ricardien peut-il toujours prononcer une peine inférieure ou supérieure à la peine proposée par l'algorithme ?

Lire le cas.

93) La solution rendue par SpeedLaw en matière pénale lie-t-elle la juridiction d'appel dans les mêmes conditions qu'en première instance ?

94) L'algorithme est-il utilisé en appel et en cassation (liant ainsi le juge lors de ces instances), ou seulement en première instance ?

L'algorithme SpeedLaw est utilisé en première instance et en appel. Le régime juridique décrit au § 10 est identique dans les deux cas.

95) Quelles sont les modalités d'exécution que le magistrat a le droit d'individualiser lorsque la décision proposée par l'algorithme d'aide à la décision est acceptée par le prévenu ?

Toute modalité d'exécution.

96) En cas de refus par le prévenu de la sanction proposée par l'algorithme, et le renvoi de l'affaire devant le tribunal pénal, lui est-il possible de revenir sur la recevabilité et la crédibilité des éléments de preuve déposés initialement dans l'algorithme ?

Le logiciel SpeedLaw est un logiciel d'aide à la détermination du quantum de la peine.

97) Les informations à caractère personnel traitées par SpeedLaw constituent-elles des pièces intégrées dans le dossier pénal consultable par M. Aaoun ?

La question ne porte pas sur le paragraphe 10.

98) Le procureur de la République en Ricardie est-il une autorité indépendante vis-à-vis du ministère de la justice ?

Oui.

99) En matière pénale, le procureur doit communiquer au prévenu la proposition de peine formulée par l'algorithme et ce dernier est libre de l'accepter ou non. Quelle a été la décision de Monsieur Aaoun ?

La question ne porte pas sur le paragraphe 10. Et lire le cas.

100) Est-ce que M. Aaoun a été soumis à la procédure décrite au point 10 du cas pratique ?

Lire le cas.

101) Le projet de la loi "Pour une justice plus rationnelle" tel que décrit dans le §10 correspond-il exactement à la loi finalement adoptée par le Parlement ricardien ?

Oui.

§ XI

102) La nouvelle loi a été adoptée sans que la Cour constitutionnelle ne soit saisie afin d'en contrôler la conformité avec la Constitution. La saisine de la Cour était-elle une étape obligatoire dans l'adoption de la loi ?

Non.

103) Le recours constitutionnel visé au § 11 du cas pratique représente-t-il un contrôle *a priori* de la loi, analogue au recours instauré en France par l'article 61 de la Constitution ?

Oui.

104) Quelles sont les situations visées par la loi où les juges doivent prendre leurs décisions conformément aux indications fournies par Speedlaw ?

Lire le cas.

105) Quelles sont les modalités du régime ricardien de délégation de service public ?

Sans intérêt pour le cas.

106) Quelle est la durée du contrat de délégation de services publics ?

Quinze ans.

107) L'algorithme d'aide à la décision doit-il être utilisé aussi bien en première instance qu'en instances suivantes ?

L'algorithme SpeedLaw est utilisé en première instance et en appel. Le régime juridique décrit au § 10 est identique dans les deux cas.

§ XII

108) Les forces de police ont-elles accès aux données de l'algorithme ?

Non.

109) La Commission de Surveillance de la Justice Rationnelle rend-elle des décisions obligatoires ?

Oui.

110) Qui nomme les membres de la Commission de Surveillance de la Justice Rationnelle ?

Le ministre de la justice.

111) Dans le cadre des compétences de la Commission de Surveillance de la Justice Rationnelle, qu'est-il entendu par "corriger les données utilisées" ?

Rectifier les erreurs matérielles.

112) Existe-t-il un fondement légal autorisant l'État de la Ricardie à récolter des données sur les personnes poursuivies ?

Oui.

113) Le cahier des charges contraignant imposé lors de la signature du contrat test a-t-il été reconduit lors de la conversion dudit contrat en délégation de service public ?

Oui.

114) La mission allouée à la JMTA, par la délégation de service public, se limite-t-elle uniquement à l'hébergement du système et à la protection du serveur ?

Lire le cas.

115) À quel moment les juges accèdent-ils aux « données utilisées » par l'algorithme ?

En cas de doute sur la cohérence de la proposition de peine.

116) Comment la Commission de surveillance de la justice rationnelle contrôle-t-elle de manière effective le fonctionnement de l'algorithme ?

Elle ne contrôle pas le fonctionnement de l'algorithme.

117) La chambre administrative de la Cour de cassation est-elle l'une des juridictions administratives habilitées à contrôler les décisions de la CSJR sur saisine du Ministre de la Justice ?

Lire le cas.

118) Est-ce que la Commission de Surveillance de la Justice Rationnelle est une autorité administrative indépendante ?

Lire le cas.

119) L'avocat dispose-t-il du droit de saisir les juridictions administratives en vue de la réalisation du contrôle des décisions de la Commission de Surveillance de la Justice Rationnelle sans avoir besoin de la saisine du Ministre de la Justice ?

Lire le cas.

§ XIII

120) Combien de pages le dossier pénal de Mark Aaoun a-t-il comporté ?

Personne n'a compté.

121) Combien d'heures ont passé entre le moment de l'interpellation de Mark Aaoun (1^{er} janvier) et le moment de son placement en détention provisoire sur la base d'une décision du juge de la libération (4 janvier) ?

Le nombre légal.

122) À quelle date, de l'année 2017, se sont passés les faits reprochés à Mark Aaoun ?

Sans intérêt pour le cas.

123) Quelles sont les garanties prévues par le droit ricardien concernant les privations de liberté ?

Celles de la Convention.

124) Quand l'enquête pénale s'est-elle arrêtée ?

La question ne porte pas sur le paragraphe 13.

125) Monsieur Aaoun, originaire de Costalie, a été interpellé à son domicile par les autorités ricardiennes. Quelle est la nationalité de Monsieur Aaoun? Où se trouve son domicile?

Question soulevant plusieurs interrogations.

§ XIV

126) Quels sont les critères de placement en détention provisoire ?

La gravité de la peine encourue ou le risque de fuite.

127) Mark Aaoun a-t-il été condamné par la justice concernant les affaires de mœurs et de violences aggravées sur animaux ?

Lire le cas.

128) Où Mark Aoun a commis « les plusieurs affaires de mœurs et de violences aggravées sur animaux » ?

Dans une grange.

129) Quand les violences aggravées sur animaux commises par Marc Aaoun ont-elles eu lieu ?

Une douce nuit étoilée de juin.

130) Quels sont les faits matériels reprochés à Mark Aaoun lors de ses poursuites pour affaires de mœurs ?

La rumeur veut qu'@@ @@@@ @@@@ @@@ @@@@. Mais cela ne nous regarde pas.

131) Durant la phase interrogatoire de la garde à vue, l'avocat du requérant était-il présent ?

132) Marc Aaoun a-t-il pu bénéficier de son avocat avant sa mise en détention provisoire ?

133) Mark Aaoun a été placé en garde à vue. Son avocat était-il présent lors de cette garde à vue ?

134) Est-ce que Mark Aoun avait l'assistance d'un avocat lors de sa garde à vue ?

Oui.

135) Sur quels motifs s'est basé l'algorithme SpeedLaw, ainsi que la loi du 17 juillet 2017, afin de placer le requérant en détention provisoire ?

C'est le juge qui a placé le requérant en détention provisoire, non SpeedLaw.

136) Qu'est-ce qu'a textuellement recommandé Speed Law à l'encontre de Mark Aoun ?

Le quantum de la peine.

137) Le requérant a-t-il bénéficié d'une audience avec un magistrat avant qu'ait été prise la décision de placement en détention provisoire ?

Oui.

138) Le droit pénal ricardien applique-t-il un régime de récidive générale ?

La question ne porte pas sur le paragraphe 14.

139) Le juge de la libération prend-il sa décision de placement en détention provisoire à la suite d'un débat contradictoire ?

Oui.

140) L'ordonnance plaçant Mark Aaoun en détention provisoire, rendue par le juge de la libération, était-elle motivée ?

Oui.

141) Dans la procédure relative à la détention provisoire, est-ce que le juge de la libération a la possibilité de libérer le détenu à l'encontre de la proposition de la décision de placement en détention provisoire de l'algorithme ?

142) Est-ce que le juge de la libération peut refuser la proposition de placement en détention provisoire faite par l'algorithme ?

Speedlaw ne propose pas le placement en détention provisoire.

143) L'enquête de la brigade financière ricardienne a-t-elle été prise en compte par SpeedLaw pour élaborer les propositions de sanctions à l'égard de Mark ?

Oui.

144) Les poursuites antérieures concernant Mark, pour mœurs et violences aggravées sur animaux, ont-elles abouti à des condamnations ?

Lire le cas.

145) Le procureur en Ricardie est-il soumis hiérarchiquement au ministre de la Justice ?

Non.

146) À quel moment de la procédure le prévenu a-t-il accepté la proposition de peine de Speedlaw, notamment la détention provisoire approuvée par le juge de la libération ?

Lire le cas.

147) Le procureur a sollicité le placement en détention provisoire de Monsieur Aaoun, qui a été « immédiatement accepté » par le juge de la libération. Le juge a-t-il examiné le dossier avant d'accepter ou a-t-il simplement donné son consentement sans avoir égard aux faits de l'affaire?

Le juge a examiné le dossier avant d'accepter.

§ XV

148) Quelle est la rédaction de l'article GSOAF-1664 de la loi du 17 juillet 2017 ?

149) Quelles sont les dispositions de l'article GSOAF-1664 ?

Ce qu'il faut savoir de ces dispositions figure dans le cas pratique.

150) Quelle est la durée effective de la détention provisoire de Mark Haoun ?

Jusqu'à la détention de première instance.

§ XVI

151) Quelles sont, en droit ricardien, les garanties relatives à la protection des données personnelles ?

À débattre.

152) Existe-t-il en Ricardie un organe compétent qui garantit que les données utilisées par la JMTA ne sont pas biaisées ?

Le ministère de la justice ricardien.

153) Quel est précisément le dispositif juridique, institué par la loi du 17 juillet 2017, relatif aux effets des décisions de la CSJR en cas de modification des données non-conformes transmises à l'algorithme ?

Ses décisions ont un effet obligatoire.

154) Est-ce que la JMTA est soumise à des contrôles périodiques pour dénoncer s'il y a des actes illicites ?

Non.

155) La loi prévoit-elle la possibilité pour le requérant de saisir la Commission de Surveillance de la Justice Rationnelle ?

Lire le cas.

156) La lettre de la Commission de Surveillance de la Justice Rationnelle envoyée à Dan Vadis précise-t-elle les modalités de recours ?

157) La lettre de refus de la CSJR du 24 mars 2018 indiquait-elle, en tant que notification, les délais et voies de recours disponibles pour l'administré ?

158) Le refus de la Commission de Surveillance de la Justice de transmettre les données privées ayant permis la condamnation de Mark AOUN, était-il assorti de la mention de l'existence d'une voie de recours auprès de la formation spécialisée de la chambre administrative de la cour de cassation ?

Oui.

159) La lettre envoyée à Mark Aaoun par la Commission de surveillance de la Justice rationnelle constitue-t-elle une décision de justice contre laquelle des voies de recours peuvent être formées ?

La décision de la Commission peut être attaquée.

160) Est-ce que les données personnelles de Mark Haoun ont été intégrées à l'algorithme au moment où il était suspecté de l'affaire ayant donné lieu à sa garde à vue en 2018 ?

Lire le cas.

161) La Commission n'étant pas habilitée à diffuser les données utilisées par Speedlaw pour formuler sa proposition de peine contre un suspect, existe-il un moyen pour ce dernier d'accéder à ces données ?

Non.

§ XVII

162) Quel est le délai prévu pour le recours devant la formation spécialisée de la chambre administrative de la Cour de cassation ?

163) Quel est le délai pour former un recours devant la chambre administrative de la Cour de cassation ricardienne ?

164) Quelle est la durée du délai pour exercer un recours devant la formation spécialisée de la chambre administrative de la Cour de cassation sur la décision rendue par la CSJR concernant la conformité des informations transmises à SpeedLaw ?

Deux semaines.

165) Quelles sont les voies et délais de recours de la décision de la Commission de surveillance de la Justice Rationnelle devant la formation spécialisée de la chambre administrative de la Cour de Cassation ?

Voir réponse précédente.

166) Un justiciable a-t-il déjà pu accéder aux informations détenues par SpeedLaw ?

Non.

167) Existe-il une possibilité de s'opposer et de rectifier les données erronées prises en compte par SpeedLaw en Ricardie ?

Oui.

168) M. Aoun et Dan Vadis avaient-ils un autre moyen d'avoir connaissance du recours devant la chambre spécialisée de la Cour de cassation, avant que le juge administratif ne les en informe ?

Oui.

169) Quelle est exactement la définition de « la préservation de l'ordre public et de la bonne administration de la justice » ?

Question soulevant plusieurs interrogations.

170) Quelle est la définition de l'ordre public dans le texte constitutionnel ricardien ?

Il n'est pas défini dans le texte constitutionnel ricardien.

171) Quel est le contenu de la disposition de la loi du 17 juillet 2017 permettant à la CSJR de contrôler les informations transmises à SpeedLaw ?

La Commission contrôle l'exactitude des données transmises à JMTA à la demande des autorités compétentes.

172) La chambre administrative de la Cour de cassation a-t-elle le pouvoir de contraindre la Commission de Surveillance de la Justice Rationnelle à communiquer au requérant les informations le concernant qui ont été transmises à l'algorithme ?

La Commission doit se conformer à la décision de la Cour de cassation, qui ne peut toutefois pas ordonner que les informations le concernant soient communiquées au requérant.

173) Quel est le dispositif juridique précis relatif aux recours en cassation à l'encontre des décisions de la CSJR pouvant être formés devant la chambre administrative de la Cour de cassation ?

Sans intérêt pour le cas.

174) Le Président de la Cour de cassation siège-t-il à la formation spécialisée de la chambre administrative de la Cour de cassation, compétente pour contrôler les décisions de la CSJR ?

Non.

§ XVIII

175) Quelle est la nature juridique de la relation entre Marc et son compagnon Benoit Assezeut ?

Sans intérêt pour le cas.

176) Selon Benoit Assezeut, le système Speedlaw utilise des données confidentielles sans lien avec les affaires, portant, par exemple, sur l'origine ethnique ou l'orientation sexuelles des personnes poursuivies. Sur quelle source d'information se base-t-il pour affirmer cela ?

Sur ses convictions.

177) L'orientation sexuelle a-t-elle été prise en compte par l'algorithme dans le projet de jugement de Mark Aaoun ?

178) L'orientation sexuelle du suspect est-elle une donnée traitée par Speedlaw pour rendre ses propositions de sanctions le concernant ?

Le droit ricardien ne prévoit pas l'utilisation de données relatives à l'orientation sexuelle de la personne poursuivie.

179) Après la mise en application du programme SpeedLaw, le taux de condamnation pénale des personnes homosexuelles a-t-il augmenté de manière significative ?

Il n'existe pas en Ricardie de statistiques autres que celles qui sont communiquées par la ministre de la justice.

§ XIX

180) Les décisions rendues publiques et accessibles par Speedlaw depuis le 1^{er} janvier 2018 sont-elles anonymes ?

181) Les décisions rendues et intégralement publiées par la société JMTA sont-elles anonymisées ?

182) Les décisions de justice accessibles sur la base de données développée et mise en ligne par JMTA sont-elles anonymisées ?

Oui.

183) Est-ce que l'on demande préalablement au prévenu s'il souhaite que la décision judiciaire qui sera prise soit anonyme ?

Voir réponse précédente.

184) Si les décisions rendues par l'algorithme à partir du 1er janvier 2008 sont intégralement publiées et accessibles à tous, quelles sont exactement les conditions d'accès à l'ensemble de l'encodage de l'algorithme par les citoyens ?

L'encodage n'est pas accessible aux citoyens.

185) Les faits de la cause sont-ils pris en compte par SpeedLaw ?

Oui.

186) Est-ce que SpeedLaw ne s'applique qu'aux juridictions de première instance ?

L'algorithme SpeedLaw est utilisé en première instance et en appel. Le régime juridique décrit au § 10 est identique dans les deux cas.

§ XX

/

§ XXI

187) Mark Aaoun a été condamné plus de 10 mois après son placement en détention provisoire. Quels sont les délais moyens pour une condamnation à compter du placement en détention provisoire avant l'utilisation de Speedlaw ?

Une baisse de la durée moyenne de détention provisoire a été observée.

188) Mark Aoun a-t-il accepté la proposition de peine faite par le procureur sur recommandation de Speedlaw ?

Lire le cas.

189) Si Mark Aoun a accepté la proposition de peine recommandée par le système Speedlaw, quelle était la peine proposée ?

Lire le cas.

190) Quelle était la peine proposée par l'algorithme ?

191) Quelle était la proposition formulée par l'algorithme qui a servi de base à la condamnation du requérant ?

2 ans de prison et 100.000 euros d'amende.

192) La peine prononcée par le juge, à l'encontre de Mark Aaoun, était-elle exactement celle proposée par l'algorithme ?

Oui.

193) Le Tribunal pénal a-t-il fait usage dans l'affaire de M. Aaoun de la possibilité de réduire, par décision motivée, la peine proposée par l'algorithme ?

Non.

§ XXII

194) L'algorithme SpeedLaw rend-il des propositions seulement devant le premier degré de juridiction ?

195) Le logiciel Speedlaw est-il utilisé à tous les degrés de juridiction (tant en première instance, qu'en appel, qu'éventuellement en cassation) ?

L'algorithme SpeedLaw est utilisé en première instance et en appel. Le régime juridique décrit au § 10 est identique dans les deux cas.

196) La Cour de cassation est-elle compétente pour se prononcer sur la compatibilité d'une loi et la Convention des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ?

Non.

197) Dans le cadre de sa saisine par Dan Vadis, la Cour de cassation a-t-elle opéré un contrôle de conventionnalité de l'article GSOAF-51 de la loi du 17 juillet 2017 ?

Voir réponse précédente.

198) La Cour de Cassation peut-elle, contrairement à la cour d'appel, effectuer un contrôle de conventionnalité ?

Elle ne peut pas exercer un contrôle de conventionnalité de la loi.

199) La cour constitutionnelle de Ricardie est-elle l'unique juge de la conventionnalité des lois ricardiennes ?

Aucune juridiction ricardienne n'est compétente pour se prononcer sur le point de savoir si les lois ricardiennes sont contraires en tant que telles à la Convention.

200) Quel est le rôle du Président de la Cour de cassation pour filtrer la Question Incidente de Constitutionnalité ?

Il n'en a aucun.

201) Est-ce que la législation ricardienne prévoit la possibilité de récuser le Président de la Cour de cassation au cours de l'audience où celle-ci examine la pertinence de la « question incidente de constitutionnalité » (QIC) ?

Voir réponse précédente.

202) Dans le cadre du contrôle *a posteriori* de constitutionnalité des lois et mis à part la QIC, comment le juge de la Cour Constitutionnelle ricardienne peut-il être saisi ?

Dans le cadre du contrôle a posteriori des lois, la Cour constitutionnelle ne peut être saisie que par voie de QIC.

203) La Question incidente de constitutionnalité (QIC) peut-elle se poser à tous niveaux de la procédure ou seulement après un recours en Cassation ?

Elle peut être soulevée à tout niveau de procédure.

204) Dans l'hypothèse où une procédure de QIC aboutit au constat d'inconstitutionnalité de la loi visée, le juge saisi du litige au fond doit-il écarter l'application de cette loi ?

Lire le cas.

205) Dans le cadre de la procédure de la « Question incidente de constitutionnalité », la Cour de cassation dispose-t-elle d'un pouvoir discrétionnaire par rapport à la saisine de la Cour constitutionnelle lorsque les conditions préliminaires sont remplies ?

Si les conditions de renvoi sont remplies, le juge est tenu de renvoyer la QIC.

206) La question incidente de constitutionnalité (QIC) connaît-elle la même procédure que la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) française ?

Elle s'en écarte sur plusieurs points. Notamment, si la QIC ne peut être soulevée qu'à la seule initiative d'un justiciable, elle est renvoyée à la Cour constitutionnelle, sans double filtrage, par toute juridiction qui constate que les trois conditions de renvoi évoquées au § XXII du cas pratique sont réunies. Toute juridiction saisie d'une QIC dispose d'un délai de six semaines pour se prononcer, par une décision séparée de celle tranchant le litige. Par ailleurs, si une juridiction du fond s'oppose au renvoi d'une QIC, cette décision de refus peut immédiatement être contestée par la voie de l'appel ou de la cassation, sans attendre la décision au principal.

207) Le président de la Cour de cassation statue-t-il lors du recours de Mark Aaoun devant la Cour de cassation ?

208) Lorsque la Cour de Cassation a rendu sa décision en date du 1^{er} août 2019, le Président de la Cour de Cassation a-t-il siégé ?

Non.

209) Mark Aaoun a soulevé devant la Cour d'appel un moyen tiré de la contrariété à la Convention de l'article GSOAF-51. Peut-on en déduire que le requérant a soulevé devant les juridictions internes un moyen tiré de la violation des articles 8 et 14 de la CEDH ?

210) Quelles sont les dispositions de la Convention invoquées devant la Cour d'appel ?

Il a soulevé au moins en substance les dispositions de la Convention présentes dans le mémoire que ses avocats vont prochainement soumettre à la Cour européenne des droits de l'homme.

211) Que dit l'article GSOAF-51 ?

212) Quelle est la rédaction de l'article GSOAF-51 ?

Ce qu'il faut savoir de ces dispositions figure dans le cas pratique.

213) Mark Aaoun est-il le seul requérant à mandater Dan Vadis afin d'introduire une requête contre la Ricardie devant la Cour européenne des droits de l'Homme le 1^{er} septembre 2019 ?

Oui.

214) Est-ce que Dan Vadis représente Mark Aaoun devant la Cour européenne des droits de l'Homme ?

Il a passé la main à trois jeunes mais brillants avocats.

215) Les dispositions déclarées anticonstitutionnelles mais non abrogées par la Cour constitutionnelle ont-elles un effet sur les décisions judiciaires figurant dans la base de données de Speedlaw et les peines proposées ?

Question soulevant plusieurs interrogations.

Questions irrecevables

Conformément à l'article 10 § 2 du règlement du concours, chaque équipe peut poser au plus 5 questions sur l'exposé des faits. De même, les questions qui ne mentionnent pas de paragraphe sont irrecevables.

Questions ne se référant pas à un paragraphe du cas pratique

216) Le logiciel SpeedLaw a-t-il pris en compte des informations concernant l'orientation sexuelle de M. Aaoun pour élaborer sa décision ?

217) Dans quel État se trouve la ville de Gypeg ?

218) Sur quel territoire ont eu lieu les affaires de mœurs et de violences aggravées sur animaux commises par M. Aaoun ?

219) M. Aaoun est-il resté en détention provisoire jusqu'à son jugement en date du 28 novembre 2018 ?

Questions posées en trop grand nombre

220) Au paragraphe 7, il est fait mention du cahier des charges contraignant imposer lors de la signature du contrat de test. Est-il possible d'obtenir le contenu du cahier des charges permettant d'assurer la sécurité des serveurs véroliens ?

La procédure développée au paragraphe 9 relative au divorce implique-t-elle la présence obligatoire d'un avocat ?

Il est détaillé aux points 9 et 10 le projet de loi intitulé « pour une justice plus rationnelle », mais a-t-il ensuite été adopté tel qu'il nous est présenté, ou bien y-a-t-il eu des amendements ?

221) Au point 10 il est fait mention des droits fondamentaux garanties par la Constitution de la Ricardie. Quels sont ces droits fondamentaux ?

222) Au point 11 on nous précise que la cour constitutionnelle ricardienne n'a pas été saisie pour la loi « pour une justice plus rationnelle ». Mais était-ce une obligation constitutionnelle que la Cour soit saisie ? Autrement est-il possible de disposer du cheminement de l'adoption d'une loi ricardienne ?

223) Au point 12, il est fait mention du statut de la Commission. Serait-il possible de disposer de ce statut afin de connaître notamment ces compétences ? En effet, sont mentionnées dans ce point, 2 compétences de la Commission à savoir la définition des catégories d'informations transférées au serveur et la prononciation de la Cour sur d'éventuelle demande émanant des juridictions et des forces de police. Or au point 16, il nous est précisé que la Commission est saisie par Mark AAOUN. La commission dispose-t-elle donc d'une compétence relative à la demande de Mark AAOUN, c'est-à-dire une compétence relative à la transmission d'informations concernant les données transmises à l'algorithme ? De plus, si la Commission dispose d'une telle compétence, par qui peut-elle être saisie ? A l'inverse, si la Commission ne dispose pas d'une telle compétence, la demande de l'avocat doit-elle être assimilée à une tentative de contrôle devant les juridictions administratives ? S'ils nous répondent non, cela signifie que Mark Aaoun a voulu prendre le rôle du ministre. De plus, la Commission est-elle une Autorité Administrative Indépendante ?

224) Au point 15, que nous dit l'article GSOAF-1664 de la loi du 17 juillet 2017 ?

225) Devant qui Mark AAOUN au point 15 conteste l'ordonnance du 4 janvier 2018, en se fondant sur l'article GSOAF-1664 de la loi du 17 juillet 2017 ?

226) Au point 17, quel est le délai pour exercer un recours devant la formation spécialisée de la chambre administrative de la cour de cassation ? Quelle est la compétence de la formation spécialisée de la chambre administrative de la cour de cassation ?

227) Au point 17, quelle est la différence entre le juge administratif et la formation spécialisée de la chambre administrative de la Cour de la cassation ? Autrement dit, qu'est ce qui distingue ces 2 juridictions ?

228) Au point 20, sur quels éléments sont basés les risques de récidive ?

229) Au point 22, quels sont les droits de l'accusé que Dan Vadis considère qui ne sont pas respectés ?